

N° 2010-273

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 15 septembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	03/09/2010
Affichage	03/09/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : **SPORTS 1**

OBJET : **PARTICIPATION AU  
PROGRAMME REGIONAL DE  
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE  
ET DURABLE DES ACTIVITES DE  
PLEINE NATURE ET TOURISME  
SPORTIF EN MILIEU RURAL DE  
MONTAGNE**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

NICOLOSO Alain pouvoir à CIRIO Raymond  
JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

**Absents-Excusés :**

NICOLOSO Alain, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny,  
DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, ESCALLIER

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Eric PEYTHIEU

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conduit une politique de développement des territoires de montagne. A ce titre, les activités touristiques liées aux APN constituent un enjeu majeur de l'aménagement et du développement touristique. La politique régionale aura principalement pour objectifs opérationnels d'enrichir et renforcer l'animation et les projets de développement des activités de pleine nature en favorisant la structuration des filières.

Elle prendra la forme d'un appel à projets dont les candidats peuvent être des groupements de communes, des Communautés de communes, des Pays ou Syndicats Intercommunaux du Massif.

La Région propose d'accompagner les Collectivités retenues par des crédits d'étude, d'animation ou de promotion, des aides à la création de postes d'agent de développement, et des crédits d'investissement. L'aide régionale interviendra sous forme de conventions avec les maîtres d'ouvrages qualifiés et retenus.

Considérant que la vallée de la Clarée offre un espace exceptionnel pour le développement des APN et que le rôle et la place de la commune dans l'espace concerné et l'intérêt d'une démarche coordonnée avec les communes de Clarée, notamment en ce qui concerne la valorisation du patrimoine et le renforcement de l'image montagnarde de Briançon, il est proposé que la commune participe à cette démarche en tant que candidate,

Considérant que la commune de Névache, la commune de Val des Prés, la commune de Montgenèvre pour sa partie dit hameau « Les Alberts », la commune de Briançon se portent candidates comme site-pilote APN, et que la commune de Névache propose d'être désignée « porteur » du dossier de candidature auprès de la Région, chaque commune devant délibérer, en mêmes termes, sur le principe de candidater au programme Régional APN dans le cadre de la présente convention qui sera annexée au dossier de candidature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de la participation de la commune à cette démarche de développement des activités de pleine nature ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 20 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 20 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire  
  
Gérard FROMM  




**PROJET DE CONVENTION PORTANT SUR LA CANDIDATURE AU PROGRAMME REGIONAL D'AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE –SITE PILOTE APN « VALLEE DE LA CLAREE »**

**Entre :**

**La commune de Névache, représenté par :**

M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, son maire autorisé par délibération de la collectivité en date du...

**ET**

**La Commune de Val des Prés représenté par :**

M. René SIESTRUNCK, son maire autorisé par délibération de la collectivité en date du...

**ET**

**La commune de Montgenèvre pour la partie du hameau dit « Les Alberts » représenté par :**

M. Guy HERMITTE, son maire autorisé par délibération de sa collectivité en date du...

**ET**

**La commune de Briançon représenté par :**

M. Gérard FROMM, son maire autorisé par délibération de sa collectivité en date du...

**Il est convenu ce qui suit :**

- La commune de Névache, la commune de Val des Prés, la commune de Montgenèvre pour sa partie dit hameau « Les Alberts », la commune de Briançon, se portent candidates comme site-pilote APN pour l'ensemble valléen « La Clarée » dans le cadre du Programme Régional d'Aménagement durable et solidaire des Activités de Pleine Nature.
- Les communes nommées ci-dessus désignent, par la présente convention, la commune de Névache comme « porteur » du dossier de candidature auprès de la Région.
- Chaque commune délibère, en mêmes termes, sur le principe de candidater au Programme Régional APN dans le cadre de la présente convention qui sera annexée au dossier de candidature.

Fait à ..... le .....

Le maire de Névache Le maire de Val des prés Le maire de Montgenèvre Le maire de Briançon





**Acte de candidature au Programme Régional Durable et Solidaire des Activités de Pleine Nature.**

## **PROJET**

Nom du territoire : Vallée de la Clarée

**La commune de Névache s'associe par convention ci-jointe avec :**

- **La Commune de Val des prés**
- **La Commune de Montgenèvre pour la partie de son territoire dit « Les Alberts »**
- **La Commune de Briançon**

### **1- IDENTITE DU CANDIDAT**

#### 1.1 Carte d'identité de la structure

**Porteur du projet :** Commune de Névache au nom des 4 parties conventionnant (Val des Prés, Névache, Briançon, Montgenèvre pour la partie des Alberts)

**Statut juridique :** Collectivité locale

**Adresse administrative :** Ville Haute, Mairie

**C.P. :** 05100 **Ville :** Névache

**Tél. :** 04 92 21 19 19 **Fax :** 04 92 20 06 29

**Email :** Néant

#### 1.2 Présentation succincte de la structure

Date de la création :
Compétences exercées : Administration locale
Liste des communes : Névache
Membres et potentiels fiscaux :
Caractéristiques de la population :

Régime de la taxe professionnelle :
Taxe de séjour : Oui
Moyens humains : 10 ETP

### 1.3 Correspondant de la candidature

#### **1.3.1 Représentant légal**

**Nom, Prénom :** Pouchot Rouge Blanc Georges

**Fonction :** Maire

**Coordonnées :** Tél. : idem ci dessus Fax : idem ci dessus

**Email :** idem ci-dessus

#### **1.3.2 Responsable à contacter pour le projet**

**Nom, Prénom :** Pouchot Rouge Blanc Georges

**Fonction :** Maire

**Coordonnées :** Tél. : idem ci-dessus Fax : idem ci dessus

**Email :** idem ci dessus

### 1.4 Engagement du candidat

**Joindre :**

**délibération de la structure faisant acte de candidature à joindre avec la convention entre les 4 communes signée et les délibérations des 3 autres communes conventionnant (Briançon, Montgenèvre, Val des Prés) portant sur la convention et la candidature.**

**Lettre au Président du Conseil régional**



## 2 Présentation du territoire

Une voie d'accès depuis Briançon la RD 994G soumise en période hivernale à un risque d'avalanche en aval de Névache (PIDA activé selon besoin) et surtout souvent surchargée en été par le trafic routier et l'activité cyclotourisme.

Une voie d'accès depuis l'Italie RD 1T (plus de 1000 véhicules / jour dans la période estivale) fermée dès les premières neiges jusqu'à fin Mai / début Juin selon l'avancement de la fonte.

Le site de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite (26 000 ha) forme un ensemble patrimonial remarquable tant par la qualité des paysages que la richesse du patrimoine culturel et militaire. Au cœur d'itinéraires touristiques de renom (GR 57, Tour du Mont THABOR, Grande Traversée des Alpes, ...), les vallées constituent un site exceptionnel sur plusieurs plans :

- Esthétique et pittoresque : le site est resté jusqu'à son classement préservé.
- Culturel : le patrimoine bâti et le paysage façonné par les pratiques agricoles, sylvicoles et pastorales sont autant d'éléments constitutifs d'un équilibre traditionnel caractéristique en matière d'occupation de l'espace.
- Scientifique : le site est d'une grande diversité écologique, faunistique et floristique, à ce titre il comprend plusieurs stations botaniques très intéressantes : zones humides, tourbières, .... A titre d'exemple, la richesse spécifique du site représente 39% de la richesse floristique connue dans les Hautes-Alpes, et 61% de celle du Briançonnais.

### **Conserver, gérer et mettre en valeur durablement.**

Si la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite sont deux des sites naturels les plus visités du Département des Hautes-Alpes (fréquentation estimée à 600.000 visiteurs/an), et protégées au titre des sites classés depuis 1992, elles n'en demeurent pas moins fragiles et restent victimes de leur notoriété.

Prenant conscience du lien direct existant entre l'avenir de ces deux vallées avec la qualité du patrimoine (naturel, culturel et historique), les acteurs locaux ont décidé de manière consensuelle, d'assurer un développement pérenne de ce territoire touristique exceptionnel.

Offrir aux visiteurs des vallées préservées, favoriser un tourisme doux, durable et responsable qui respecte les conditions de vie des habitants, générer des retombées économiques au plan local, tels sont les objectifs prioritaires des responsables des collectivités locales engagées dans cette démarche pragmatique. (<http://www.grandsitedefrance.com/document.php?pagendx=79>)

### 2.1 L'économie du territoire

#### **Névache**

La Commune de Névache compte 320 habitants, elle dispose d'atouts importants : reliefs, structures d'hébergements, altitude, clientèle de séjours et étrangères, une structure de gestion qui ne cesse de s'améliorer.

En terme paysager, Névache a su conserver et mettre en valeur, au même titre que toute la vallée, la beauté de ces paysages et le caractère de son bâti. En effet étant quasi dédié aux activités nordiques, le site n'est terni par aucun aménagement obsolète. La vallée est d'ailleurs classée depuis 1992.

Concernant l'enneigement, il est de qualité et sauf année exceptionnelle et il est en quantité suffisante pour permettre d'ouvrir les pistes de décembre à avril. La commune organise le site nordique de telle façon que les socioprofessionnels en place puisse proposer une offre touristique adaptée et respectueuse de l'environnement.

L'économie est basée à 100 % sur le tourisme, les flux de touristes sont très importants l'été (confer OGS) car les paysages de la Haute vallée ont donné une réputation internationale à la Commune et un nombre important de randonneurs, de contemplatifs sillonnent la vallée. L'hiver la quantité de lits banalisés est faible. La fréquentation et la pression humaine importante par rapport à la fragilité du milieu (Confer Natura 2000).



On compte environ 2 500 lits touristiques à Névache, répartis entre les meublés de tourisme, quelques hôtels et gîtes d'étapes. L'offre touristique est basée sur l'environnement naturel et les pratiques de pleine nature, en premier lieu les différentes pratiques de randonnée, le ski de fond.

### **Val des Prés Les Alberts**

La Commune compte environ 500 habitants, le hameau des Alberts une cinquantaine, il est important de préciser que dans le cadre de la politique de construction que mène la municipalité de Val des Prés, la population dépassera bientôt ce niveau là. La Commune est constituée de plusieurs hameaux dans la vallée et de trois villages d'alpage : Granon, La Vallon, La Lauze.

Le village situé en bordure de la route qui va vers Névache n'a pas une vocation touristique spécifique. La filière bois compte deux entreprises de sciage et une de construction aux Alberts, un centre de la DASS accueille des publics jeunes à l'année. Des artisans en maçonnerie et terrassement exercent une activité estivale généralement complétée par la saisonnalité à la station de Montgenèvre. L'activité touristique est fortement implantée et l'offre d'hébergement est assurée par les meublés de tourisme et des chambres et tables d'hôtes.

### **Briançon**

La partie de Briançon concernée par le territoire candidat est celle reliant la ville à la Vallée.

**L'offre touristique de l'ensemble du territoire est basée sur l'environnement naturel et les pratiques de pleine nature, en premier lieu les différentes pratiques de randonnée, le ski de fond et tout ce qui touche à la rivière. Les patrimoines constituent aussi un attrait important pour les visiteurs.**

### **2.2 Le patrimoine naturel et culturel du territoire**

Climat très rigoureux en hiver (-20° et -25° régulièrement atteints) avec un ensoleillement très disparate du fait du relief, mais un air sec. Température moyenne annuelle 4°.

Climat très agréable et chaud en été avec un très bon ensoleillement et peu de journées avec des précipitations.

Précipitations moyennes : 780mm en 95 jours.

Vallée en 3 parties assez distinctes : d'abord une Basse Vallée composée de 8 hameaux de 1480 à 1635 M, ensuite une Haute Vallée composée d'une quinzaine de hameaux d'alpage avec un habitat préservé dans une nature intacte et enfin un peu à part, une autre Vallée ouverte sur l'Italie (Vallée Etroite). A noter que la Haute Vallée n'est pas accessible à la circulation routière dès les premières chutes de neige et qu'à la limite Hautes Alpes / Savoie se trouve sur la Commune le Champ de Tir Rochilles / Mont Thabor (le plus vaste champ de tir d'artillerie de montagne en Europe).

Une rivière La Clarée (débit moyen de 2,5 à 14 M<sup>3</sup>/s) donne son cachet à la Vallée qui porte son nom.

Depuis le 31 Juillet 1992 la Haute Vallée et Vallée Etroite sont classées au titre de la protection des sites. En Haute Vallée, des navettes estivales sont mises en place grâce au partenariat de la Commune avec la CCB (via l'Opération Grand Site) et le Conseil Général pour limiter la pollution automobile. (49000 personnes transportées en 2008).

Opération Grand Sites de France ; les communes de la Vallée sont engagées dans la démarche d'obtention du label sur le périmètre de la Vallée de La Clarée et de Vallée Etroite à travers une compétence de la CCB.

Natura 2000 : Après identification en 1996, la totalité du territoire est reconnu comme Site d'Intérêt Communautaire retenu par la Commission Européenne le 25 Janvier 2008 et intégré au réseau Natura 2000.

### **Des patrimoines religieux remarquables**

Les églises paroissiale, les chapelles (classée MH, Peintures murales) communales ou privées d'intérêt patrimonial évident en Basse et Haute Vallée, de nombreux tableaux, des accessoires religieux de grande valeur, des vêtements liturgiques, du mobilier remarquable.

### **Un riche patrimoine militaire**

- Des vestiges du Mur de Berwick XVII<sup>ème</sup>
- Le Fort de l'Olive au dessus de Plampinet (19<sup>ème</sup> Type Sérié de Rivière)
- La Redoute de Lenlon



- De nombreuses casemates, des abris fortifiés de la Ligne Maginot des Alpes.

### 2.3 Les activités et sites ou itinéraires de pratique d'activités de pleine Nature sur le territoire

Elle s'appuie sur les capacités naturelles du territoire : Eau, Air, Terre, Neige et les aménagements ancestraux conçus par les locaux au fil du temps notamment les sentiers.

Une rivière, des torrents, des lacs : axe déterminant du territoire, La Clarée est une petite rivière qui se prête aux activités de Canoë en début de saison estivale, au droit du Rosier la période de navigation possible est plus longue, en revanche son parcours est difficile entre Plampinet et Névache, et encore plus aléatoire, réservé à une élite, en aval de la Vachette. La pêche en rivière et dans la plupart des lacs d'altitude, une trentaine participe à la réputation des lieux. Le torrent des Acles est dédié à la pratique du Canyoning.

Les sentiers, des routes militaires, des pistes à vocation forestière ou agricole : La vallée est le lieu de passage du plus grand itinéraire de Grande Randonnée, le GR 5 « Hollande – Méditerranée », plusieurs variante s'associe à cette dorsale, le GR 57 « Autour de Névache » permet de mieux visiter le tout du Thabor. De nombreux chemins rejoignent les chalets d'alpage, les lacs, les sommets créant ainsi un maillage sur l'ensemble du territoire. Des refuges ont été créés au fil du temps assurant des possibilités de randonnée de plusieurs jours. La pratique du VTT est possible sur la plupart de ces chemins sachant que le relief est vite marqué, proposant donc des parcours difficile, en revanche le parcours le long de la Clarée est lui ouvert à pratiquement tous types de publics.

L'escalade : Elle occupe une part originale dans le paysage touristique, les écoles d'escalade proche de la route sont très fréquentées, le rocher de bonne qualité et d'origine varié, nous sommes dans la nappe du rétro charriage Briançonnais : Calcaire, Houiller Westphalien, Quartzite. En revanche les grandes voies qui parcourent les faces des Cerces ou le haut de la Paroi des Militaires sont réservées aux spécialistes.

La neige est le support à tout le panel d'activités respectueux de l'environnement : Raquettes, Ski de fond, Ski de randonnée nordique et alpine. Tout au long de la vallée depuis Briançon jusqu'au limite septentrionale, vers l'Italie ou vers la Guisane l'éventail des possibilités est infinie. Là aussi le réseau des refuges, les gites d'étape, de séjours et autres hébergement participe pleinement à l'organisation de l'offre.

Mais attention ici une biodiversité remarquable, abrite de nombreuses espèces animales facilement observables : chamois, mouflons, chevreuils, cerfs, sangliers, bouquetins, lagopèdes, coqs de bruyère, lièvres blancs et plusieurs espèces végétales protégées. Aussi les pratiques de pleine nature doivent intégrer la fragilité du milieu naturel au risque de le détruire

### 2.4 Les hébergements touristiques et les services associés (offices de tourisme, services aux populations, dispositions pour l'accueil des personnes handicapées) du territoire

- Briançon :
  - Office de tourisme municipal
  - 16 hôtels, 3 résidences, 6 gites, 2 campings
- Val des prés, Les Alberts :
  - Service tourisme municipal
  - 23 meublés, 2 chalets meublés, 1 table et chambres d'hôtes, 1 gite d'étape, 2 campings
- Névache :
  - Accueil tourisme associatif
  - 5 hôtels, 23 meublés, 2 campings, 4 tables et chambres d'hôtes, 7 refuges

### 2.5 Atouts et potentiels de développement touristique à partir des activités de pleine nature

La stratégie de développement de la Vallée s'appuie sur les valeurs et les fondamentaux suivants :



### **Vallée protégée, respectée**

- Les activités qui s'y déploient doivent être totalement compatibles avec l'environnement et les paysages, notre première richesse.
- Nous devons développer résolument un tourisme respectueux, en mesurant et en rationalisant les impacts environnementaux de toutes les activités pratiquées ainsi que des aménagements réalisés.

### **Vallée économiquement viable**

- La diversification des activités économiques respectueuses de notre cadre de vie, est un atout pour maintenir une population résidente permanente. Dans ce cadre, l'agriculture, l'artisanat, les professions libérales devront être encouragées.
- Lieu de vie où les habitants sont heureux de vivre en communauté montagnarde active et solidaire. Pour permettre de vivre et de travailler au pays, des services doivent être maintenus, soutenus ou créés.
- Restructurer et diversifier son offre hivernale, organiser et mieux gérer les flux estivaux, créer et développer des activités intersaisons afin d'augmenter la durée de fréquentation touristique du site.

### **Vallée éducative**

- Au travers de l'accueil, de l'animation et de la communication, nos missions sont d'informer et de sensibiliser les différents publics à la richesse de nos patrimoines.

### **Vallée diverse**

- Restructurer et diversifier son offre hivernale, organiser et mieux gérer les flux estivaux, créer et développer des activités intersaisons afin d'augmenter la durée de fréquentation touristique du site.
- L'organisation des transports est indispensable pour gérer l'impact, sur le site, de la fréquentation touristique que son attrait engendre.
- Favoriser une intercommunalité en demandant à chaque partie de respecter la cohérence des actions engagées sur la Vallée de la Clarée.

Les atouts naturels du territoire sont importants, il advient de mettre en cohérence une offre touristique qui participe pleinement au développement économique. Chaque commune doit pouvoir développer des projets en harmonie avec ses voisins. L'action fédératrice étant la création d'un axe « Ville-Vallée » de Briançon aux Drayères et en toute saison. Cette voie « verte-blanche » sera le support à la valorisation ordonnée du territoire.

### **2.6 Identification des acteurs mobilisables**

- Les communes de Briançon, Val des prés, Montgenèvre, Névache pour le territoire pré défini
- Les communes de Bardonnechia, Saint Chaffrey, La salle les Alpes, Monétiers les Bains, Valloire, Valmeinier pour la partie périphérique au territoire
- La Communauté de Communes du Briançonnais notamment à travers les actions relatives à « l'Opération Grand site »
- La DREAL pour le volet « Natura 2000 »
- L'ensemble des hébergeurs
- Les socioprofessionnels des activités de pleine nature
- Hautes Alpes Ski de Fond pour le volet nordique

**2.7 Le territoire est il candidat à d'autres appels à projets régionaux**

- Sivom Val Clarée : Programme régional Nordique
- Commune de Montgenèvre : Programme régional Nordique et programme régional « espace valléen »
- Commune de Névache : Programme régional Nordique

L'acte de candidature peut être adressé :

**D'une part sous forme courrier papier en 3 exemplaires à :**

Mission montagne- Région Provence Alpes Côte d'Azur

DAT – Hôtel de Région

27 place Jules Guesde

13 481 MARSEILLE CEDEX 20

**Et d'autre part, par courrier électronique à la mission montagne :**

[missionmontagne@regionpaca.fr](mailto:missionmontagne@regionpaca.fr)